

Comment trouver de la documentation juridique?



Accéder à une plateforme juridique donnant accès au **fonds documentaire de l'éditeur LexisNexis** : Encyclopédies, Revues, Jurisprudence (dont Jurisdata), Législation, Actualités et Conventions collectives. Des **synthèses**, **fiches de méthodologie** et **fiches de révision** sont également disponibles.

Accéder à Lexis 360 Intelligence



Que ce soit sur le campus ou à distance, penser à se connecter à l'ENT : <https://www.monespace.ut-capitole.fr>.
Dans l'onglet **Consulter**, cliquer sur le lien **Bibliothèque en ligne**.
Puis dans la partie **Bases de données** cliquer sur le lien **Consulter la liste**.
Sous le titre **Lexis 360**, cliquer sur le lien **Accès**.



Pour accéder au contenu, il faut se **créer un compte avec son mail ut-capitole.fr** prenom.nom@ut-capitole.fr

Trouver des documents juridiques sur un sujet à l'aide de mots-clés

De la recherche simple ...



Sur la **page d'accueil**, saisir le ou les mots-clés dans le bandeau de recherche

A la recherche avancée ...

Je cherche des documents : Tous les contenus

Comprenant tous les termes suivants

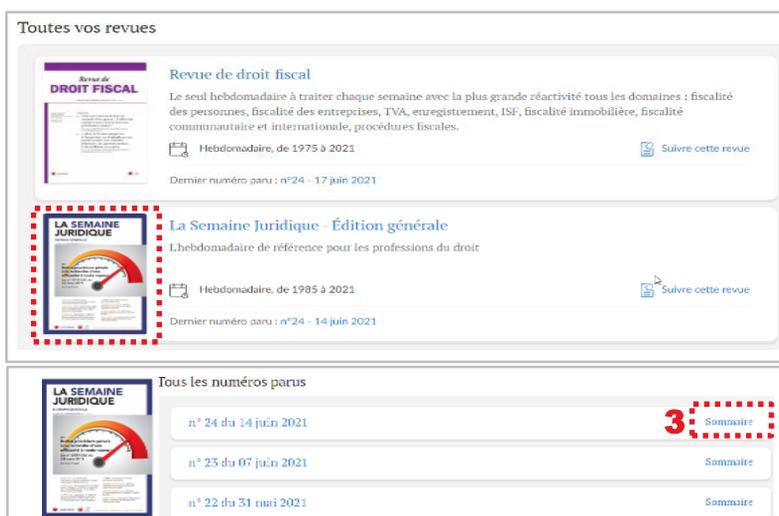
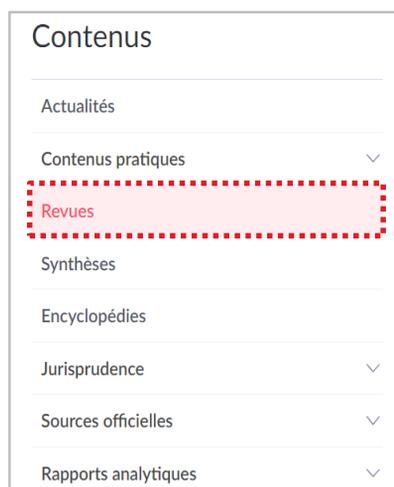
sans proximité définie dans tout le document

+ET +OU +SAUF Rechercher

Combiner plusieurs termes grâce aux opérateurs booléens **ET OU SAUF**

Trouver des documents juridiques en choisissant le type de contenu

- 1 Sur la **page d'accueil**, dans le **menu Contenus**, choisir le contenu qui vous intéresse, les revues par exemple
- 2 La liste de toutes les revues disponibles s'affiche. Cliquez sur la revue de votre choix.
- 3 Une fois la revue affichée, vous obtenez la liste de tous les numéros. Vous pouvez afficher le sommaire



Exploiter la liste de résultats après une recherche par mots-clés

De la liste des résultats.....

Nombre de résultats

Filtres pour affiner sa recherche

70 documents

Filtrer par contenu

- Revue (23)
- Encyclopédies (2)
- Jurisprudence (45)

Filtrer par date

- Tout
- Depuis 6 mois
- Depuis 1 an
- Depuis 2 ans
- Période spécifique :

Répartition des résultats de 2017 à 2021 : 11 documents

2021 : 1 document

2020 : 1 document

2019 : 1 document

2018 : 1 document

2017 : 59 documents

avant 2017 : 59 documents

Tri : Par date

Cour d'appel, Grenoble, Chambre commerciale, 29 Avril 2021 - n° 20/01489

Confirmation Contentieux : Bail

C. devant le tribunal de commerce de Grenoble, mais le 21 novembre 2017, ce dernier a été placé en **redressement**

Fasc. 2336 : SAUVEGARDE, REDRESSEMENT ET LIQUIDATION JUDICIAIRES. - Continuation des contrats en cours. - Bail d'exploitation

VALLANSAN Jocelyne 31/12/2020 JurisClassseur Commercial, Fasc. 2336

Selon le 2° de l'article L. 641-12 qui n'a pas de correspondant dans les procédures de sauvegarde ou de **redressement**

Voir plus 1 autre occurrence de ce document

Société en formation - Une société peut se substituer à son fondateur dans l'exécution d'un bail sans formalité de reprise - Commentaire par Renaud MORTIER

MORTIER Renaud 01/07/2020 Droit des sociétés n° 7 du 2020, 91

Après que la société ait été mise en **redressement judiciaire**, le **bailleur** demanda au juge-commissaire

Référence du document :
Titre, Auteur,
Date et type de document, ici commentaire dans une revue

... à la lecture d'un résultat

Titre du commentaire et Nom de l'auteur

Société en formation - Une société peut se substituer à son fondateur dans l'exécution d'un bail sans formalité de reprise - Commentaire par Renaud MORTIER

Visualiser l'article dans sa version PDF

Droit des sociétés n° 7, Juillet 2020, comm. 91

Une société peut se substituer à son fondateur dans l'exécution d'un bail sans formalité de reprise

Commentaire par Renaud MORTIER

Solution. - Il résultait de la clause de substitution du bail commercial, qui dispensait la société de l'accomplissement des formalités de reprise, une volonté des parties de substituer la société à son fondateur : de fait, la société s'est substituée à lui dans tous les actes d'exécution du bail et le **bailleur** l'avait considérée comme seule titulaire du bail.

La Cour de cassation considère que les mécanismes spéciaux de reprise des contrats conclus pour la société en formation n'excluent pas les mécanismes de substitution fondés sur le droit commun des contrats.

Note :

Lorsqu'un bail, conclu en qualité de locataire par le fondateur d'une société pour le compte de celle-ci, précise que la société se substituera à lui, et que ladite société se comporte par la suite en locataire, il n'est pas besoin de suivre les formalités de reprise des actes conclus au cours de la période de formation.

Difficulté posée. - Le fondateur s'était porté locataire « pour le compte d'une société à constituer devant se substituer, qui aura[it] pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce dans les locaux loués ». Après que la société ait été mise en **redressement judiciaire**, le **bailleur** demanda au juge-commissaire de constater la résiliation de plein droit du bail. Le fon-

Possibilité d'imprimer, de télécharger

Nom de la revue, numéro, date, numéro du commentaire

Auteur du commentaire

Résumé de la décision

'Note' : indique le début du commentaire

Commentaire



Les fiches pédagogiques accessibles depuis le menu Contenus

Contenus

Fiches pédagogiques

- Actualités
- 1 Contenus pratiques
- 2 Fiches pédagogiques
- Revue
- Synthèses
- Encyclopédies
- Jurisprudence
- Sources officielles
- Rapports analytiques

Un contenu éditorial créé exclusivement pour Lexis 360 pour les étudiants en droit. Classées par grand thème du droit et par matière, elles sont une aide précieuse dans la préparation de vos TD et révisions.

> Fiches de méthodologie

> Fiches de révisions

Exemples : « Maîtriser le commentaire d'arrêt », « Rédiger une dissertation », « Résoudre un cas pratique »....

Synthèses de notions juridiques classées par thématique et accompagnées d'exercices pratiques corrigés.